

SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	11
présents	
ou représentés	9
votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

N°21102022-002

Date de la convocation
14/10/2022

OBJET

MODIFICATION DES
STATUTS DU SBL
AVEC PRISE DE
COMPETENCE
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF


Françoise BERNARD.

Signature et cachet

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 063-216304451-20221108-21102022002-DE

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absents (excusés) : Mmes BLANCHONNET Christelle, MONIER Isabelle, ROUX Olivia

Procuration de Mme MONIER Isabelle à Mme BERNARD Françoise

Secrétaire de séance : M. ESCARPA Ludovic

Par délibération du Comité Syndical du 6 octobre 2022, le Syndicat de Basse Limagne a approuvé une modification de ces statuts portant :

- Prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif,
- Changement de nom : le SIAEP devient le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) de la Basse Limagne,
- Nouvelle numérotation de l'adresse.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de VASSEL dispose d'un délai de 3 mois pour délibérer

- sur la prise de compétence Assainissement collectif ; à défaut de délibération, l'avis sera réputé défavorable.
- sur les autres modifications statutaires ; à défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable.

Le Conseil Municipal, suite à cet exposé et après délibération, à l'unanimité, APPROUVE :

- La prise de compétence optionnelle Assainissement collectif ;
- La modification du nom du Syndicat et de l'adresse, et autres modifications statutaires mineures,
- La modification des statuts qui en découle.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.